

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 9
Nbre de suffrages exprimés : 9

Votes : Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille dix neuf, le cinq novembre à 9h30

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame De ROFFIGNAC, en la salle du conseil de la Communauté des Communes de l'Estuaire à Braud et Saint Louis

Date de convocation : 24 octobre 2019

**Etaient Présents : Mmes De ROFFIGNAC-DERVILLE- LABARRIERE QUENTIN.
MM CORSAN- DELAUNAY- GIRARD - PLISSON- ROUSSEAU**

Délibération N°2019-05-049: Admission en non valeur

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;
Considérant la demande du comptable public d'admission en non valeur concernant les titres n°
2018-20 et 2018-35 correspondant à l'achat de tickets d'entrée au Phare de Cordouan*

Il est décidé, à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article 1 : De prononcer l'admission en non valeur de la somme de 16 241€ ;

Article 2 : D'inscrire les crédits au budget Annexe Cordouan à l'article 6541 et d'y imputer la dépense correspondante.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 5 novembre 2019

La Présidente

Françoise de Roffignac
